

Présidence de Mme Eliane Aubert, présidente

Membres absents excusés : M. Quentin Beausire ; M. Anselme Bender ; Mme Claude Nicole Grin ; M. Ngoc Huy Ho ; M. Alain Hubler ; Mme Françoise Longchamp ; Mme Laura Manzoni ; M. Axel Marion ; M. Pedro Martin ; Mme Varuna Mossier ; M. Vincent Mottier ; Mme Christiane Schaffer ; Mme Sandrine Schlienger ; M. Roger Vagnières ; Mme Marlène Voutat.

Membres absents non excusés : M. Jean-Pascal Gendre ; M. André Mach ; Mme Sophie Michaud Gigon.

Membres présents	82
Membres absents excusés	15
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 00 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

La présidente

Annonce le décès de Madame Myriam Tétaz, ancienne conseillère et présidente durant l'année 2007-2008. Elle demande un instant de silence.

R19-CD
Rapport s/
[Préavis N°](#)
[2019/25](#)

Parcelle n° 874 de Prilly – Immeuble affecté au badminton. Vente à la société Insula S.A. de droits à bâtir octroyés par le plan partiel d'affectation « Viaduc » et accord de péréquation de droits à bâtir. Rénovation de l'immeuble du badminton.

Rapporteur : [M. Henri Klunge](#) (PLR)

Discussion

M. Jean-François Cachin (PLR) ; M. Georges-André Clerc (PLC) ; M. Sébastien Kessler (soc.) ; Mme Anita Messere (UDC) ; M. Bertrand Picard (PLR) ; Mme Alice Genoud (Les Verts) ; M. Vincent Vouillamoz (CPV) ; M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) ; M. Grégoire Junod, syndic ; Mme Anita Messere (UDC).

Vote
s/conclusions

Le Conseil, par 56 oui, 1 non et 15 abstentions, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d'autoriser la Municipalité à vendre 3'614 m²/SPd de droits à bâtir provenant de la parcelle n° 874 de Prilly à la société Insula S.A. dès l'entrée en force du PPA « Viaduc » de la Commune de Prilly pour le prix de CHF 4'336'800.-, respectivement CHF 3'582'197.- pour 826 millièmes de copropriété ;
2. d'accepter l'indemnité due au titre de la péréquation des droits à bâtir de CHF 2'200'000.-, respectivement CHF 1'817'200.- pour 826 millièmes de copropriété ;
3. d'accepter que le paiement de ces indemnités soit compensé par les prestations fournies pour les études et sous la forme d'un contrat d'entreprise pour les travaux permettant la rénovation du bâtiment du badminton sis sur

la parcelle n° 874 de Prilly et par la prise en charge de toutes les obligations financières à charge de la Commune de Lausanne relative à la mise en oeuvre du PPA « Viaduc ».

R20-FIM
Rapport s/
[Rapport-préavis](#)
[N° 2019/33](#)

Assainissement du bruit routier

Définition de la stratégie d'intervention de la Ville de Lausanne

Réponse au postulat de Mme Anne Françoise Decollogny et consorts
« A 30 km/heure à toute vitesse ! »

Réponse à la pétition de M. Louis Dana et consorts
« Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur les Rue du Valentin, Rue de la Pontaise, Av. Druey entre 22h00 et 06h00 »

Réponse à la pétition de M. Louis Dana et consorts
« Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur les Rue Centrale, Rue Saint-Martin, Rue César-Roux entre 22h00 et 06h00 »

Réponse à la pétition de M. Louis Dana et consorts
« Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur les Avenue de Béthusy, Avenue Victor-Ruffy, Avenue de Chailly entre 22h00 et 06h00 »

Réponse à la pétition de M. Louis Dana et consorts
« Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur les Avenue de Morges, Avenue d'Echallens, Avenue Recordon entre 22h00 et 06h00 »

Réponse à la pétition de M. Louis Dana et consorts
« Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur les Avenue du Léman et Avenue de Rumine entre 22h00 et 06h00 »

Réponse à la pétition de M. Louis Dana et consorts
« Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur les Avenue Fantaisie, Avenue de Montchoisi, Avenue de Jurigoz entre 22h00 et 06h00 ».

Rapportrice : [Mme Alice Genoud](#) (Les Verts)

Discussion

Mme Anita Messere (UDC) ; Mme Anne-Françoise Decollogny (soc.) ; M. Claude Calame (EàG) ; M. Philipp Stauber (PLC) ; M. Xavier de Haller (PLR) ; M. Valéry Beaud (Les Verts) ; Mme Sandra Pernet (CPV) ; M. Jean-François Cachin (PLR) ; M. Nicola Di Giulio (PLC) qui dépose un amendement ; M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) qui dépose un amendement ; Mme Anita Messere (UDC) ; M. Yvan Salzmänn (soc.) ; M. Jacques Pernet (PLR) ; M. Louis Dana (soc.) ; M. Johann Dupuis (EàG) ; M. Valéry Beaud (Les Verts) ; M. Valentin Christe (PLC) ; M. Alix-Olivier Briod (PLR) ; Mme Sandra Pernet (CPV) ; M. Vincent Brayer (soc.) ; Mme Françoise Piron (PLR) ; M. Fabrice Moscheni (UDC) ; M. Pierre Oberson (PLC) ; Mme Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité ; M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur Sécurité et Economie.

Amendement Di Giulio (concl.1)

« de mettre en veille les feux de circulation entre 22h00 et 06h00 ~~sur les axes~~ limités à 30km/h durant ces heures et pour autant qu'aucun motif sécuritaire ne s'y oppose ».

<i>Amendement Henchoz (concl. nouvelle)</i>	« De classer les rues et avenues énoncées aux conclusions 7-12 comme étant prioritaires dans leur aménagement avec des revêtements phono-absorbants ».
<i>Vœu n° 1</i>	« La commission souhaite que la Municipalité intervienne auprès des instances compétentes dans le but d'adapter les dispositions légales ou leur application de manière à permettre aux services d'urgence d'accomplir leur mission avec la plus grande efficacité. »
<i>Vœu n° 2</i>	« La commission souhaite que la Municipalité intervienne auprès des instances compétentes pour que la législation prenne en compte les impacts en termes de sanctions des changements de limitation de vitesse entre le jour et la nuit. »
<i>Vote s/concl. 1</i>	Le Conseil, par 67 oui, 11 non et 3 abstentions, approuve la conclusion n° 1 de la commission.
<i>Vote s/concl. Ibis</i>	Le Conseil, par 69 oui, 4 non et 5 abstentions, approuve la conclusion n° 1bis de la commission.
<i>Vote s/A° Di Giulio</i>	Le Conseil, par 31 oui, 40 non et 11 abstentions, refuse l'amendement de M. Nicola Di Giulio.
<i>Vote s/concl. Iter</i>	Le Conseil, par 66 oui, 11 non et 5 abstentions, approuve la conclusion n° 1ter de la commission.
<i>Vote s/concl. 2-5</i>	Le Conseil, par 65 oui, 12 non et 4 abstentions, approuve les conclusion n° 2 à 5 de la commission.
<i>Vote s/A° Henchoz</i>	Le Conseil, par 19 oui, 52 non et 8 abstentions, refuse l'amendement de M. Jean-Daniel Henchoz.
<i>Vote s/concl. 6</i>	Le Conseil, par 69 oui, 2 non et 11 abstentions, approuve la conclusion n° 6 de la commission.
<i>Vote s/concl. 7 à 12</i>	Le Conseil, par 71 oui, 2 non et 8 abstentions, approuve les conclusions n° 7 à 12 de la commission.
	Ce faisant, le Conseil décide :
	<ol style="list-style-type: none"> 1. de mettre en veille les feux de circulation entre 22h00 et 06h00 sur les axes limités à 30km/h durant ces heures et pour autant qu'aucun motif sécuritaire ne s'y oppose ; 1bis de mettre en place une signalisation permettant d'identifier clairement l'entrée sur un axe limité à 30km/h de 22h00 à 06h00. 1ter d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 4'487'000.- pour financer la réalisation de l'assainissement du bruit routier telle que décrite dans le présent rapport-préavis ; 2. de balancer le compte d'attente n° 4300.581.462 ouvert pour couvrir les études par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 3 ;

3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissement sur la rubrique 331 du Service des routes et de la mobilité ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service des routes et de la mobilité ;
5. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les subventions qui pourraient être accordées ;
6. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts intitulé « A 30 km/heures à toute vitesse ! », déposé le 24 avril 2018 ;
7. d'adopter la réponse de la Municipalité à la pétition de M. Louis Dana et consorts « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur les Rue du Valentin, Rue de la Pontaise, Avenue Druey entre 22h00 et 06h00 » ;
8. d'adopter la réponse de la Municipalité à la pétition de M. Louis Dana et consorts « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur les Rue Centrale, Rue Saint-Martin, Rue César-Roux entre 22h00 et 06h00 » ;
9. d'adopter la réponse de la Municipalité à la pétition de M. Louis Dana et consorts « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur les Avenue de Béthusy, Avenue Victor-Ruffy, Avenue de Chailly entre 22h00 et 06h00 » ;
10. d'adopter la réponse de la Municipalité à la pétition de M. Louis Dana et consorts « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur les Avenue de Morges, Avenue d'Echallens, Avenue Recordon entre 22h00 et 06h00 » ;
11. d'adopter la réponse de la Municipalité à la pétition de M. Louis Dana et consorts « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur les Avenue du Léman et Avenue de Rumine entre 22h00 et 06h00 » ;
12. d'adopter la réponse de la Municipalité à la pétition de M. Louis Dana et consorts « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur les Avenue Fantaisie, Avenue de Montchoisi, Avenue de Jurigoz entre 22h00 et 06h00 ».

Clôture

La séance est levée à 20 h 20.

La présidente :

Le secrétaire :

.....

.....